



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Observations De L'Academie Française Sur Les Remarques De M. De Vaugelas

Académie Française

La Haye, 1705

89 Rem. Verbes regissans deux cas, mis avec un seul.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-52533](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-52533)

OBSERVATION.

SI du temps de M. de Vaugelas une infinité de gens trouvoient que *sur le minuit* estoit une façon de parler insupportable on seroit fort blessé presentement d'entendre dire *sur la minuit*. Quand on a dit *la mi-Aoust* il y a grande apparence qu'on n'a point songé que le mot féminin *Feste* estoit sous-entendu, & ce qui le fait connoistre, c'est qu'on a tousjours dit de mesme, à *la my-May* & à *la my-Juin*. Ce n'est qu'en ces deux phrases *sur le midy* & *sur le minuit* que l'Usage a receu l'article masculin, sans égard à *dy* pour *jour* qui est masculin & à *nuit* qui est féminin. On dit aussi *la my-Caresme*, quoy que *Caresme* soit masculin, comme *Aoust* & *May* le sont dans *la my-Aoust* & dans *la my-May*.

LXXXIX. REMARQUE.

Verbes regissans deux cas, mis avec un seul.

Exemple, *ayant embrassé, & donné la benediction à son fils*. Nos excellents Ecrivains modernes condamnent cette façon de parler, parce, disent-ils, qu'*embrassé*, regit l'accusatif, & *donné* regit le datif, tellement que ces deux verbes ne peuvent s'accorder ensemble pour regir un mesme cas, & ainsi l'on n'en sçauroit faire la construction
avec

avec le nom qui suit ; car *embrassé*, veut que l'on die *embrassé son fils*, & neantmoins en l'exemple proposé il y a, *à son fils* : De mesme, si l'on changeoit l'ordre des verbes en ce mesme exemple, & que l'on dist, *ayant donné la benediction, & embrassé son fils*, on feroit encore la mesme faute, parce que *donné* regit le datif, & neantmoins il y a *son fils*, qui est accusatif. Cette regle est fort belle, & tres conforme à la pureté & à la netteté du langage, qui demande pour la perfection que les deux verbes ayent mesme regime, comme *ayant embrassé & baisé son fils, ayant fait des caresses, & donné la benediction à son fils*, car en ces deux exemples les deux verbes n'ont qu'une mesme construction.

Il y a fort peu que l'on commence à pratiquer cette regle, car ny Amiot, ny mesme le Cardinal du Perron, ny M. Coëffeteau, ne l'ont jamais observée. Certes en parlant on ne l'observe point, mais le stile veut estre plus exact. Les Grecs ny les Latins ne faisoient point ce scrupule, fondez sans doute sur ce que le cas regi par le premier verbe est sous-entendu, comme en l'exemple proposé, *ayant embrassé & donné la benediction à son fils*, on sous-entend *son fils*, après *ayant embrassé*. C'est pourquoy je ne condamne
pas

pas absolument cette façon de parler, mais parce qu'en toutes choses il faut tendre à la perfection, je ne voudrois plus escrire ainsi, & j'exhorte à en faire de même ceux qui ont quelque soin de la netteté du stile.

OBSERVATION.

LA regle que M. de Vaugelas établit dans cette Remarque est tres judicieuse; & il a trop d'indulgence quand il dit qu'il ne condamne pas absolument *ayant embrassé & donné sa benediction à son fils*. Il faut condamner cette phrase comme une faure qu'il n'est pas permis de se pardonner. Tout ce qui est contre la pureté & contre la netteté du langage est vicieux.

X C. REMARQUE.

Un NOM & un VERBE regiffans deux cas differens, mis avec un seul cas.

EXemple, *afin de le conjurer par la memoire, & par l'amitié qu'il avoit portée à son pere*, dit un celebre Escrivain. Je dis que la même regle qui s'observe aux verbes, se doit aussi observer aux noms, & qu'il n'y a pas moyen de construire l'exemple proposé, qui en sous-entendant *de son pere*, immediate-